DÉCISIONS

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

du 25 février 2010

fixant le siège du Bureau européen d'appui en matière d'asile

(2010/762/UE)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (UE) nº 439/2010 du Parlement européen et du Conseil [1] crée un Bureau européen d'appui en matière d'asile.

(2) Il y a lieu de fixer le siège du Bureau européen d'appui en matière d'asile,

ONT ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile a son siège à La Valette.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 18 juin 2010.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 25 février 2010.

Par le Conseil

Le président

A. PÉREZ RUBALCABA

[1] JO L 132 du 29.5.2010, p. 11.